**S.E.M. Evariste NDAYISHIMIYE**

Président de la République

s/c Ambassade du Burundi

10 – 12 rue de l’Orme  
75019 PARIS

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant vos propos tenus sur [RFI](https://www.rfi.fr/fr/podcasts/invit%C3%A9-afrique/20210714-evariste-ndayishimiye-il-est-temps-de-revoir-les-sanctions-europ%C3%A9ennes-contre-le-burundi) où vous affirmez : *« À ce que je sache, il n’y a pas de disparitions au Burundi. Sinon, vous me diriez : Telle personne est disparue »*.

La négation des disparitions forcées survenues au Burundi depuis 2015 est un affront aux principes de vérité, de justice et d’obligation de rendre des comptes.

Depuis 2015, un nombre important de citoyens burundais - dont des militants de la société civile et des opposants - ont disparu sans laisser de traces après avoir été arrêtés par des agents de l’Etat. Le Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), association de défense des droits humains burundaise, a enquêté et documenté plus de 200 cas de disparitions forcées depuis 2016. Parmi ces cas figurent la défenseure des droits humains **Marie-Claudette Kwizera**, trésorière de la Ligue Iteka, et le journaliste **Jean Bigirimana** du média Iwacu, enlevés respectivement le 10 décembre 2015 et le 22 juillet 2016 par des agents en civil du Service national de renseignement (SNR).

Dans ces affaires, comme dans les autres cas de disparitions forcées, les autorités burundaises n’ont entamé aucune enquête impartiale. Elles n’ont également entrepris aucune action pour apporter des réponses aux familles des disparus et pour mettre fin à leur souffrance. En ne sanctionnant pas les auteurs présumés de ces disparitions forcées, le Burundi a violé et continue de violer les normes internationales en matière de droits humains.

Face à cette situation, je vous appelle à veiller à ce que les instances judiciaires compétentes mènent des enquêtes exhaustives et impartiales sur ces disparitions forcées et traduisent en justice leurs responsables.

Les autorités burundaises ont le devoir d’établir les responsabilités de ces crimes et de rendre justice aux victimes et à leurs proches. Les familles de victimes ont le droit de connaître la vérité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.